

Code disciplinaire des cours en ligne

Suivre un cours en ligne est une excellente manière de faire un pas vers la réussite. Les apprentissages des élèves se font par le biais d'un site Internet où ces derniers interagissent entre eux ainsi qu'avec l'enseignant. Comme dans une classe réelle, la classe virtuelle doit avoir certaines règles de vie pour maximiser la qualité des apprentissages de toutes et tous.

Principe :

« La réussite de l'élève relève tout d'abord de sa responsabilité! »

Règles :

1. L'élève s'engage à compléter les activités d'apprentissage dans les délais demandés.
2. L'élève est responsable de son compte. Ses **nom d'utilisateur** et **mot de passe** sont des données confidentielles. Il ne doit pas les partager.
3. Les communications entre élèves ainsi qu'avec les membres du personnel doivent se faire dans un langage **poli** et **courtois**.
4. Si l'élève personnalise son compte en ajoutant un avatar, la photo doit être **décente** et **appropriée** à un site scolaire.
5. Les publications effectuées sur le site des cours en ligne doivent être exempts de messages vulgaires, obscènes ou malveillants.
6. Le **plagiat** est **interdit**.

Un manquement à une de ces règles pourrait amener la suspension de l'élève sans remboursement.